Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr

Villejuif, le 5 octobre 2017

A Monsieur LEVY Yves
PDG Inserm

101 rue de Tolbiac
75013 PARIS

Objet : problème exclusion membres CSS vague D pour l'Ile de France 2017-2018

Depuis le début de l'actuel mandat, les membres des instances scientifiques appartenant à la vague d'évaluation de l'HCERES sont exclus du processus d'évaluation. **En 2017-2018, c'est la vague D qui comporte l'essentiel des structures de recherche de la région parisienne**, surtout Paris intramuros, qui sera évaluée. Pour l'Inserm, il s'agit d'un nombre très important de structures en raison de sa forte implantation en Ile de France.

L'exclusion de tous les membres des instances travaillant dans des structures franciliennes aboutira à un affaiblissement considérable du potentiel d'évaluation. Selon nos informations, c'est pratiquement la moitié des membres des instances qui seront exclus du processus.

Cette pratique, qui n'a fait l'objet d'aucune décision formelle de l'Inserm, a été mise en œuvre pour, soit disant, éviter les conflits d'intérêt. L'exclusion des collègues, en particulier au moment de la discussion de synthèse d'évaluation, peut se comprendre dans la mesure où ils travaillent dans les mêmes structures ou sites en évaluation (centre de recherche, Université,…). Elle est beaucoup moins compréhensible quand il s'agit d'exclure la moitié des collègues des instances sur de simples critères géographiques.

Aujourd'hui, de plus en plus, de collaborations nationales et internationales sont mises en œuvre pour faire avancer les recherches. L'idée avancée dans les instances de solliciter des experts extérieurs ne garantit pas plus de neutralité car il est de plus en plus difficile de trouver des évaluateurs scientifiques n'ayant pas de liens avec les équipes à évaluer. De plus, cette mesure, si elle était mise en œuvre, remettrait en cause l'équilibre entre élus et nommés au cœur de la légitimité des instances scientifiques de l'Inserm.

Nous demandons à l'Inserm de revoir cette règle pour permettre au maximum de collègues de faire leur travail dans les instances. Nous proposons que tous les collègues puissent participer au processus d'évaluation selon la règle suivant laquelle on n'évalue pas sa propre structure ou toute autre structure du même périmètre (Université ou DR). Ces membres de la CSS pourront ensuite faire leur rapport dans l'instance d'évaluation et seraient exclus uniquement de la discussion finale de synthèse.

Si cette mesure était t maintenue, nous tenons à signaler qu'il n'y aura pas, dans certaines instances, d'élu C pour faire la visite sur site et la conséquence en sera un affaiblissement du processus d'évaluation sur des items qui sont de plus en plus cruciaux pour notre Institut et son personnel (hygiène & sécurité, conditions de travail, encadrement, etc…).

En vous souhaitant bonne réception,

Jean KISTER